

qui sera accordé aux initiatives culturelles. Les gouvernements seront donc en mesure de stimuler le développement économique des régions défavorisées et de maintenir un filet de sécurité pour tous les Canadiens.

L'accord est en fait une vigoureuse déclaration contre le protectionnisme et pour la libéralisation des échanges. Il reflète l'engagement des deux gouvernements envers la libéralisation des échanges sur une base globale, par l'entremise des négociations commerciales multilatérales qui se déroulent sous les auspices du GATT.

Une longue gestation

L'accord conclu le 3 octobre est le fruit d'une longue gestation. Pendant des générations, le Canada et les États-Unis ont tenté de jeter des bases plus solides pour gérer leurs relations commerciales et économiques. Avant même que le Canada ne devienne une nation, les États-Unis et la Grande-Bretagne ont tenté de faire en sorte que le 49^e parallèle ne devienne pas un obstacle inutile et artificiel aux échanges entre Canadiens et Américains. Le premier accord de libre-échange a été signé en 1854. Malheureusement, il n'a pas survécu aux hostilités qui ont opposé les États-Unis à la Grande-Bretagne durant la guerre civile américaine; il fut abrogé par les États-Unis en 1866. Diverses tentatives ont été effectuées dans les années 1870, 1880 et 1890 pour revenir aux conditions de libre-échange qui avaient été établies par le traité de 1854. Toutes ont échoué parce que l'un ou l'autre gouvernement n'était pas prêt à conclure une entente.

En 1911, le gouvernement libéral de sir Wilfrid Laurier conclut un accord global qui, lui aussi, s'avéra prématuré. Les gens d'affaires des deux pays étaient tièdes; l'accord resta lettre morte par suite de la défaite du gouvernement Laurier l'année d'après. Pendant les vingt années suivantes, les deux pays ont appris à leurs dépens ce qui pouvait arriver faute de libre-échange. Les passions et le protectionnisme régnaient en maîtres et les deux pays érigeaient des barrières toujours plus hautes au commerce bilatéral.

La spirale du protectionnisme fut finalement brisée en 1935 lorsque les deux pays négocièrent un accord modeste, quoique